

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.1126.2001.TREATIES-5 (Notification Dépositaire)

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES  
PÉRISSABLES ET AUX ENGINs SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES TRANSPORTS  
(ATP)

GENÈVE, 1 SEPTEMBRE 1970

MONACO : ADHESION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 24 octobre 2001.

L'Accord entrera en vigueur pour Monaco le 24 octobre 2002 conformément au paragraphe 2 de son article 11 qui stipule :

"Pour Chaque État qui le ratifiera ou y adhérera après que cinq États l'aurent signé sans réserve de ratification ou auront déposé leur instrument de ratification ou d'adhésion, le présent Accord entrera en vigueur un an après le dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion dudit État."

Le 29 octobre 2001



Attention : Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères et organisations internationales concernés.